

Groupement potentiel humain
Service gestion des personnels
Affaire suivie par Fany ROUX
☎ - 05.61.06.37.36

Colomiers, le 28 DEC. 2023

Le président du conseil d'administration

Arrêté n° 2023/1245 portant liste d'aptitude au grade d'attaché territorial

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21 décembre 2020 ;

Arrête

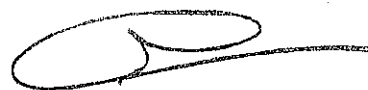
Art. 1^{er} – La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial, au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

1. Édith CHABAUD

Art. 2 – La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} janvier 2024.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination.

Art. 3 - Le directeur départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État.

Le président du conseil d'administration



Gilbert HÉBRARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par voie postale (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) ou par voie électronique sur le site Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut faire préalablement l'objet d'un recours administratif auprès du président du conseil d'administration du SDIS dans le même délai, conformément aux articles R 421-1 et R 421-5 du code de Justice Administrative.